

Creation de accident a taux d alcool et papiers non actualiser

Par cams12, le 19/10/2010 à 13:00

Bonjour,

J'ai causé un accident, j'avais 0,5 gramme d'alcool dans le sang et je n'avais pas mes papiers à jour. Qu'est-ce que je risque au minimum et au maximum ?

Merci.

Par Tisuisse, le 19/10/2010 à 14:40

Bonjour,

J'ai plusieurs questions à vous poser :

- y a-t'il eu des blessés dans cet accident ?
- si oui, quelle est la gravité des blessures ?
- qu'appelez-vous : des papiers pas à jour ?

Apportez nous toutes infos que vous jugerez utile pour qu'on puisse vous répondre.

Par cams12, le 19/10/2010 à 19:20

Moi j ai etais blessées! du coté de l autre pas de bléssées du coter des papier pas la nouvelle cartes grises

Par Tisuisse, le 19/10/2010 à 22:20

Une amende pour une carte grise non à jour + les sanctions prévues pour conduite sous un état alcoolique (voir le post it "conduite sous alcool), c'est tout.

Pour vos blessures et les réparations de votre voiture, il vous faut voir votre assureur.

Par cams12, le 21/10/2010 à 12:04

Merci,

Et le temps de suspension du permis est de combien ?

Par Tisuisse, le 21/10/2010 à 12:24

Cela reste du ressort du juge, c'est lui qui décide.

Par cams12, le 29/10/2010 à 17:20

MERCI a vous